



## **Rapport d'activité 2008** **Commission Locale de l'Eau du SAGE Boutonne**

Suite à l'annulation de l'arrêté préfectoral d'approbation du SAGE par le tribunal administratif en 2007, la CLE a réalisé différentes études durant ces deux dernières années dans le but d'obtenir une nouvelle approbation avant le 30 décembre 2008. Notamment, un rapport environnemental et une évaluation financière du SAGE ont été menés. Une seconde consultation du public s'est tenue entre le 26 décembre 2007 et le 26 février 2008.

En 2008, après un renouvellement partiel de la CLE dû aux élections municipales et cantonales, la commission a répondu aux avis émis lors de cette consultation. Le SAGE a été approuvé par le Préfet de Charente-Maritime le 29 décembre 2008.

### **Les réunions de la CLE**

Entre la fin de la consultation du public et les élections municipales et cantonales, la CLE devait se réunir afin de valider définitivement le projet de SAGE et de demander au Préfet son approbation. Toutefois, les délais ont été trop courts et la commission n'a pu se réunir valablement avant les échéances électorales.

Suite au renouvellement des Maires et des conseillers généraux, la CLE a été modifiée. Le nouvel arrêté de nomination a été pris le 14 août 2008. La première réunion de la CLE s'est donc tenue le 17 septembre 2008 et a vu l'élection d'un nouveau président : Jean-Yves MARTIN et de nouveaux vice-présidents : Jean-Claude SILLON, Frédéric EMARD et Bernard ROCHET.

Le bureau de la CLE s'est réuni à deux reprises avant une nouvelle séance plénière dans le but de répondre aux avis issus de la consultation du public et de modifier le projet de SAGE en conséquence. La CLE plénière du 19 novembre 2008 a entériné le projet de SAGE et a demandé au Préfet son approbation.

### **La consultation du public**

Compte-tenu de l'annulation de l'arrêté préfectoral d'approbation du SAGE, les consultations sur le projet se sont déroulées en deux étapes.

Une première consultation du public avait été organisée du 23 février au 23 avril 2004. 12 interventions avaient été enregistrées : 1 hors sujet, 2 favorables et 9 défavorables.

Après de nouvelles études et quelques amendements au projet, une seconde consultation du public s'est déroulée du 26 décembre 2007 au 26 février 2008. Trois réunions publiques, ayant accueilli une soixantaine de personnes entre le 28 janvier et le 04 février 2008 ont permis d'informer la population sur la démarche du SAGE et les projets à venir.

A l'issue de cette seconde consultation, 16 contributions ont été recueillies sur 13 registres différents : 3 favorables, 12 plutôt défavorables et 1 sans positionnement. Les différents intervenants regroupaient 4 associations (pour 6 contributions), 2 élus et 8 particuliers.

En séance plénière, la CLE a apporté des réponses à ces remarques à travers la déclaration environnementale (et ses annexes) et des amendements au projet de SAGE.

## **Les réponses aux avis issus des consultations et la déclaration environnementale**

Les avis recueillis à l'issue des différentes phases de consultation du projet de SAGE ont fait l'objet d'études particulières de la part de la CLE. Un document validé en CLE plénière le 19 novembre 2008 synthétise l'ensemble des réponses apportées par la CLE à ces remarques.

Les réponses apportées sont de différentes natures. Certaines remarques reflétaient un défaut de compréhension du projet et ont amené la CLE à expliquer plus précisément certaines mesures du SAGE ou certaines procédures. D'autres remarques apportaient des éléments de réflexion complémentaires qui ont permis d'abonder le projet de SAGE en modifiant certaines mesures avant l'approbation par le Préfet. Enfin, certains commentaires affichaient de points de vue différents sur la gestion de la ressource. La CLE en a discuté en bureau et en séance plénière et a expliqué précisément les choix qu'elle avait faits de retenir la proposition, de la rejeter ou de l'approfondir lors des réflexions pour la prochaine révision du SAGE.

Les principales modifications du SAGE opérées par la CLE avant l'approbation préfectorale sont résumées ci-dessous :

- prise en compte des évolutions réglementaires,
- retour à l'équilibre quantitatif en 2012,
- mise en place d'un seul organisme unique chargé de la gestion collective des prélèvements d'eau pour l'irrigation sur l'ensemble du bassin,
- intégration des principes de la DCE et des conclusions du comité de bassin en termes d'objectifs qualitatifs,
- mise en place par la CLE d'un programme d'actions de lutte contre les pollutions diffuses,
- rôle incitatif de la CLE dans la réduction des pollutions d'origine domestique,
- intégration des notions d'hydromorphologie et de continuité écologique dans les actions menées sur les cours d'eau,
- rôle du SYMBO avec la préparation des avis demandés à la CLE dans le cadre des consultations réglementaires.

Dans le but de synthétiser l'ensemble de ces remarques, de rappeler les principales étapes de l'élaboration du SAGE et de présenter les outils de suivi de sa mise en œuvre, la CLE a rédigé une déclaration environnementale qui accompagne l'arrêté d'approbation du SAGE. Elle rappelle également les conclusions générales du rapport environnemental. Cette déclaration a été approuvée lors de la CLE plénière du 19 novembre 2008.

## **Actions de communication**

La communication autour du SAGE est un aspect très important du travail de la CLE pour faire connaître les initiatives locales. Plusieurs actions ont été menées en 2008 qui devront être largement poursuivies.

- *A destination du public* : à l'occasion de la journée du patrimoine de pays le 15 juin 2008, une exposition a été organisée au Moulin de Cholet à Vernoux sur Boutonne, en collaboration avec le

SIBA et le SMBB. Cette initiative a permis d'expliquer au public les enjeux liés à l'entretien des cours d'eau et de la ripisylve et les travaux menés par les syndicats de rivière. Ce fut également l'occasion de rappeler aux propriétaires riverains leurs droits et devoirs vis-à-vis de la rivière et des ouvrages hydrauliques. Pour le plaisir des visiteurs, M. GRELET a fait visiter ses installations en état de marche.

- *A destination des acteurs locaux* : différentes interventions expliquant la démarche du SAGE et présentant le bilan de l'avancement des opérations ont été faites au cours de plusieurs réunions (assemblée générale du SMBB, du SIBA, projet de fermes pilotes par la FR CIVAM).
- *A destination des étudiants* : dans le cadre de stages ou de projets scolaires, une dizaine d'étudiants de différentes filières se sont intéressés au travail de concertation mené sur le bassin de la Boutonne. La démarche entreprise dans le cadre du SAGE leur a été expliquée. Les étudiants étaient généralement issus de BTS GEMEAU (gestion et maîtrise de l'eau), BTS GPN (Gestion et protection de la nature) et licence professionnelle. Une étudiante en licence professionnelle, stagiaire au SYMBO pendant 5 mois, a pu assister aux réunions de la CLE et suivre le travail mené par la commission.
- *« Sortie terrain »* : certains membres de la CLE ont participé à une sortie sur le terrain organisée par le SIBA en septembre. L'objectif de cette visite était de rappeler les principaux enjeux du bassin liés à la manœuvre et à l'entretien des ouvrages hydrauliques et de montrer les travaux réalisés sur le terrain.
- *Articles de presse* : des articles de presse sont parus dans les journaux locaux pour retracer les grandes étapes du SAGE. Des synthèses de réunion de CLE plénière ont également été publiées.
- *Site Internet* : la page web de la CLE est mise à jour régulièrement. Elle a servi de support à la consultation du public en mettant en téléchargement le projet de SAGE, l'évaluation financière et le rapport environnemental. Elle héberge aujourd'hui le SAGE approuvé ainsi que l'arrêté préfectoral. L'objectif de créer un site Internet à destination du public reste d'actualité.

## Suivi des dossiers

Le suivi des dossiers liés à la gestion de l'eau sur le bassin est également une mission importante pour la CLE.

- *La station de jaugeage de St Jean d'Angély* : la mesure 1.22 du SAGE demande la mise en œuvre d'une station de jaugeage adaptée à St Jean d'Angély. Pour ce faire, plusieurs visites de terrain ont été organisées avec la DISE 17, le Service de Prévision des Crues et la DIREN pour trouver l'emplacement optimum pour cette nouvelle station hydrométrique. Un site a été choisi pour positionner la station en 3 points complémentaires : au niveau de la station d'alerte de crue sous le pont St Jacques dans le faubourg Taillebourg, sur le canal St Eutrope et sous la D150. Les mesures ont débuté pendant l'été 2008 et serviront à l'étalonnage du système.
- *Veille réglementaire, tenue d'une revue de presse* : la chargée de mission tient à jour une revue de presse en collectant des articles de la presse locale relatant des actions menées en relation directe ou indirecte avec le SAGE. D'autre part, une veille réglementaire est assurée pour connaître les changements de réglementation. Les modifications récentes liées à l'application de la nouvelle loi sur l'eau ont été particulièrement importantes en 2007 et 2008 et ont engendré de nombreuses réunions d'informations par les différents partenaires institutionnels.

- *L'étiage* : la participation aux cellules de vigilance des Préfectures de Charente-Maritime et des Deux-Sèvres permet de connaître la situation hydrologique du bassin régulièrement en période critique. Par ailleurs, les débits mesurés au Moulin de Châtre sont envoyés par le service de prévision des crues afin d'effectuer un suivi régulier des débits de la Boutonne. Une courbe retraçant l'évolution du débit est tenue à jour quotidiennement par l'animatrice du SAGE et permet de comparer la situation présente avec celle des années précédentes.
- *Les dossiers de demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau* : depuis la parution du décret du 26 juillet 2006 relatif à ce sujet, les CLE sont invitées à donner un avis sur tous les dossiers de demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau lorsqu'ils sont situés sur le territoire du SAGE. Aucun avis n'a été rendu par la CLE en 2008 compte-tenu notamment du retour en phase d'élaboration du SAGE. En effet, la loi n'impose qu'aux CLE des SAGE approuvées de rendre des avis sur les dossiers « loi sur l'eau ».  
Cependant, la Préfecture de Charente-Maritime fait d'ores et déjà parvenir ces dossiers à l'animation du SAGE. Ce travail devra être généralisé en 2009.

#### *Dossiers prioritaires à poursuivre en 2009 :*

- *Définition du volume prélevable* : dans le but d'atteindre l'équilibre quantitatif entre ressources disponibles et prélèvements autorisés, la réglementation impose de définir les volumes prélevables par bassin versant, tous usages confondus, avant juillet 2009. La CLE s'est engagée à nommer un comité de pilotage spécifique sur le sujet dès le début de 2009. Il sera chargé de synthétiser l'ensemble des données existantes et vérifiera l'opportunité de réaliser de nouvelles études, avec pour objectif, d'une part de définir précisément le volume prélevable et d'autre part de proposer une répartition de ce volume entre les différents usages. Ce dossier sera considéré comme prioritaire en 2009.
- *L'organisme unique* : suite à la parution du décret du 24 septembre 2007 sur la mise en place de l'organisme unique de bassin chargé de la gestion collective des prélèvements d'eau pour l'irrigation, les 2 départements ont organisé des rencontres avec les différents acteurs pour préparer l'application de ce texte sur le terrain. La CLE jouera un rôle consultatif lors de la désignation de l'organisme unique sur le bassin. La CLE a demandé expressément la mise en place d'un seul organisme unique sur l'ensemble du bassin (et non un par sous-bassin départemental). Ce dossier sera particulièrement suivi en 2009, en parallèle de la définition du volume prélevable.
- *Etude Actéon-CEMAGREF* : la commission européenne a financé un projet « Water Saving » sur le bassin versant de la Boutonne. Ce projet consistait à évaluer, à travers le couplage d'un modèle économique et d'un modèle hydrologique, les impacts de différents scénarios d'économie d'eau sur tous les secteurs économiques et récréatifs liés à l'eau. Cette étude a été menée en parallèle sur 5 bassins pilotes en Europe. Le bureau d'études Actéon et le CEMAGREF de Montpellier étaient chargés de mener cette étude sur la Boutonne. Une semaine de terrain a été organisée en avril afin de rencontrer les acteurs du bassin (techniciens de rivière, agriculteurs, responsables d'association de marais, d'associations de protection de l'environnement, les fédérations de pêche, l'ADEP, les syndicats d'eau, les conchyliculteurs, la fédération de canoë kayak, l'EPTB Charente). Le rapport a été finalisé en fin d'année et devrait être présenté à la CLE en 2009. Une seconde étude plus poussée devrait être réalisée en 2009.
- *Le Plan de Gestion de la Rareté de l'Eau (PGRE)* : ce plan a été présenté en 2006 par le Ministère de l'environnement. Le bassin de la Boutonne a été désigné comme un des 10 bassins expérimentaux pour mettre en place le PGRE. Le principe de ce programme repose sur des

mesures nationales qu'il convient ou non de mettre en œuvre localement de manière contractuelle. Les services de l'Etat ont déjà écarté certaines mesures nationales qui ne paraissaient pas pertinentes pour la Boutonne. La CLE devra finaliser les mesures retenues et les faire appliquer par la voie de la contractualisation en 2009.

- *Programme Re-Sources*: compte-tenu des problèmes liés à l'approvisionnement en eau potable de bonne qualité en Deux-Sèvres, le syndicat 4B a décidé de lancer une opération Re-Sources sur son territoire. Les objectifs de ce programme sont de retrouver et de conserver la capacité d'exploiter les ressources en eau superficielle ou souterraine prioritaires pour l'alimentation en eau potable. Ce programme devrait être lancé concrètement dès 2009 avec le recrutement d'un animateur de bassin versant. Des échanges importants entre la cellule d'animation du SAGE et celle du programme Re-Sources seront indispensables pour garantir la cohérence de la gestion de l'eau sur le bassin versant.
- *Natura 2000*: le DOCOB du site Natura 2000 de la vallée de la Boutonne (principalement localisé en Deux-Sèvres) a été lancé en 2008. Lors de la nomination du comité de pilotage, la CLE n'a pas été associée à la démarche. Après de nombreuses tentatives, il semblerait possible d'associer l'animatrice du SAGE aux prochaines réunions en tant qu'expert mais les services instructeurs ne souhaitent pas modifier le comité de pilotage pour y intégrer un représentant de la CLE. Le dossier devrait être finalisé en 2009.
- *Tableau de bord, règlement et révision du SAGE*: compte-tenu de l'actualité du SAGE, le tableau de bord n'a pas été avancé en 2008. En 2007, la CLE avait validé une première liste d'indicateurs à suivre. Ce dossier devra être relancé en 2009, en parallèle de la rédaction du règlement et des réflexions sur la prochaine révision du SAGE.

## **Participation aux réunions des partenaires**

La participation de représentants de la CLE à une quarantaine de réunions en 2008 a permis d'entretenir les relations avec l'ensemble des partenaires. Elles sont l'occasion d'acquérir de nombreuses informations sur les diverses actions menées sur le terrain en lien direct ou non avec le SAGE.

- *Préfectures, DISE, DDAF*: la CLE est représentée aux différentes réunions organisées en Préfecture ou en DDAF. En 2008, la participation aux cellules de vigilance des Préfectures de Charente-Maritime et des Deux-Sèvres a permis de suivre régulièrement l'évolution de l'étiage sur le bassin. La CLE est également invitée à différents groupes de travail des DISE 17 et 79, concernant notamment la définition du programme d'action Zone vulnérable en 79 ou la définition des volumes prélevables par bassin. En 2008, la CLE a été représentée à une dizaine de réunions des DISE et DDAF.
- *AEAG*: l'agence de l'eau Adour Garonne est un partenaire privilégié de la CLE. Elle propose notamment des formations pour les animateurs de SAGE sur la prise en compte de l'hydromorphologie dans la gestion des cours d'eau, sur l'évolution de la réglementation concernant les SAGE. Ces journées sont l'occasion d'échanges d'expérience particulièrement intéressants entre les animateurs de SAGE du bassin Adour Garonne. Des réunions plus spécifiques concernant la définition des volumes prélevables ont également été organisées, en partenariat avec les DISE.

- *EPTB Charente*: les réunions de l'Institution du fleuve Charente permettent de suivre les actions menées à l'échelle de tout le bassin Charente, et notamment le suivi du plan de gestion des étiages et le programme migrateurs.
- *SMBB, SIBA, syndicat Boutonne aval, SYMBO*: les réunions des syndicats sont l'occasion de connaître les programmes de travaux menés sur le terrain par les équipes d'entretien et les techniciens de rivière ainsi que les études menées à l'échelle du bassin versant. Ces nombreux échanges permettent d'acquérir une bonne connaissance des interventions menées dans le cadre du SAGE sur l'ensemble du territoire. De plus, des interventions sont régulièrement faites par l'animatrice du SAGE lors des AG de ces structures pour informer les adhérents sur l'évolution du SAGE et ses implications. La CLE a ainsi été représentée à une quinzaine de ces réunions.
- *Commission mixte Boutonne aval*: la mesure 3.24 du SAGE prévoit la constitution d'une commission mixte Boutonne aval dont les travaux devraient aboutir à l'élaboration d'un protocole de gestion des vannes à la fois sur la Boutonne et sur les marais. Cette commission s'est réunie 2 fois en 2008.
- *Syndicat 4B*: l'émergence d'un programme Re-Ressources sur la Boutonne en Deux-Sèvres a impliqué une relation étroite entre le syndicat 4B et les représentants de la CLE. Plusieurs réunions ont été organisées pour définir une méthode de travail et un partenariat entre la CLE et le syndicat.
- *Conseil Général 17*: le Conseil Général de Charente-Maritime porte différents projets en relation directe avec la Boutonne. Un projet de mise en place d'un cheminement le long de la Boutonne est par exemple en cours et réunit régulièrement les différents acteurs concernés. Par ailleurs, un projet de réhabilitation de décharges est à l'étude. Il pourrait être développé en concertation avec la CLE en 2009.
- *Conseil Général 79*: le Conseil Général des Deux-Sèvres organise régulièrement pour les techniciens des journées de sensibilisation et d'information sur la gestion des rivières.
- *BRGM*: la CLE a rencontré à 2 reprises les représentants du BRGM pour mieux appréhender le contexte hydrogéologique du territoire, dans le cadre de la définition du volume prélevable.
- *Manifestations diverses*: outre ces réunions techniques, des représentants de la CLE ont participé à différentes rencontres, notamment à une conférence régionale sur l'eau, aux AG des associations d'irrigants, à celle de SOS rivières, de l'UNIMA. Enfin, l'animatrice du SAGE a été associée à une étude portée par l'ONEMA concernant l'évaluation des SAGE et l'identification des facteurs de réussite ou d'échec pour les SAGE.

L'année 2008 a ainsi été marquée par l'approbation du SAGE. Depuis février, la CLE a répondu à chacune des remarques issues des consultations et a modifié certaines mesures du SAGE en conséquence.

Les travaux ont été légèrement ralentis avec la désignation des nouveaux membres de la CLE suite aux élections municipales et cantonales, puisque la CLE n'a été à nouveau opérationnelle qu'en août.

De nombreux dossiers importants attendent la Commission pour 2009, avec en premier lieu la mise en œuvre des mesures prioritaires du SAGE, puis la définition du volume prélevable, la finalisation du tableau de bord du SAGE, la mise en place du PGRE, la rédaction du règlement et le début des réflexions pour la prochaine révision du SAGE.

Les actions de communication devront être largement poursuivies et l'implication de la CLE devra être favorisée auprès de partenaires encore plus nombreux.

Le Président de la CLE

Jean-Yves MARTIN